



CRT Sud Ouest
Centre de Ressources Territorial

LIVRET D'ACCUEIL

CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL SUD-OUEST (CRT)



I. Introduction.....	3
II. L’histoire et le projet de la Fondation Père Favron.....	3
A. Présentation de la Fondation.....	3
B. Présentation du pôle gérontologique Roger André	3
C. Présentation du lieu de vie porteur du CRT : l’EHPAD de Bras Long.....	4
III. Les missions du CRT	5
A. Cadre et secteur de référence.....	5
B. Champs d’intervention	6
C. La communication.....	7
IV. L’offre de service et son organisation.....	8
A. Organisation interne de l’offre de service.....	8
Organisation générale	8
Admission dans le dispositif	9
Le Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS)	9
Sortie du dispositif.....	10
Ressources financières	10
V. Les professionnels et les compétences mobilisées	11
A. L’équipe du CRT.....	11
Membres de l’équipe	11
Organigramme	11
B. Les partenaires	12
VI. Références réglementaires.....	12

I. Introduction

Le Pôle Gériatrique Roger André (PGRA) a été retenu par l'ARS (Agence Régionale de Santé) de la Réunion pour développer un Centre de Ressources Territorial (CRT) sur les communes des Avirons, l'Etang-Salé, Saint-Louis, Cilaos et l'Entre-Deux, visant à positionner le lieu de vie porteur (EHPAD du Bras Long) comme facilitateur du parcours de vie des personnes âgées à domicile à travers deux missions :

- Un accompagnement renforcé lorsque l'accompagnement classique déjà assuré à domicile n'est plus suffisant
- L'appui et la coordination des professionnels en charge de leur accompagnement

Ce livret d'accueil s'inscrit dans le cadre de la Loi 2002-02 du 2 janvier 2002 comme une obligation légale.

II. L'histoire et le projet de la Fondation Père Favron

A. Présentation de la Fondation

Créée en 1946 par le Père René Favron, l'Association Catholique de Saint-Louis, transformée en UOSR (Union des Œuvres Sociales Réunionnaises) en 1954, est devenue, par décret du 20 août 1997, la Fondation Père Favron, reconnue d'utilité publique. La Fondation Père Favron est aujourd'hui dirigée par un Conseil d'administration composé de 12 membres et présidé par Mr Jean Louis Carrère.

Les orientations et valeurs que défend et promeut la Fondation Père Favron sont les suivantes :

- L'Humanisme, philosophie qui met l'homme et les valeurs humaines au-dessus de tout et se traduit par le respect des droits fondamentaux de la personne
 - La solidarité, par un travail en équipe pluridisciplinaire et l'implication de tous les acteurs travaillant en réseau, permettant d'assurer la qualité de l'accompagnement individualisé et global du domicile à l'institution et quelque soient ses difficultés
 - La responsabilité, par l'engagement et la promesse des professionnels de la Fondation, d'assurer le meilleur accompagnement des personnes accueillies
- La proximité, pour que l'action s'inscrive dans le territoire avec les différents intervenants, au plus proche des besoins des personnes et de leur entourage.

B. Présentation du pôle gériatrique Roger André

Le Directeur Général de l'ARS et la Présidente du Conseil Départemental portent renouvellement le 3 janvier 2017, pour une durée de quinze ans de l'autorisation du PGRA (Pôle Gériatrique Roger André) par l'Arrêté n° 528/ARS/CD/2016.

Depuis de nombreuses années, le Pôle a orienté son travail vers un accompagnement qualitatif des habitants et bénéficiaires dans le respect de leurs choix et de leurs libertés. Il se démarque aujourd'hui par son engagement dans une démarche de labélisation Humanitude. Chaque lieu est complété d'équipements innovants, et dans l'esprit de demain (épicerie, bistrot, salon de coiffure, ferme, cafés gérés par les habitants...), qui participent à la vie sociale de la cité et à la vie économique locale.

L'offre de services globale est diversifiée, à travers des hébergements (EHPAD), des PASA de jour et de nuit (Pôle d'Activité et de soins Adaptés), des ADJ (Accueil de jour) sur les deux lieux de vie de Saint-Pierre, et un mobile, le « SAM » (Service d'Accueil Mobile), créé dans le but de passer toute la journée à l'extérieur avec les bénéficiaires. Un service de répit/repos des aidants proposent un soutien aux aidants prenant en charge un proche à domicile.

Le projet d'établissement du PGRA repose sur les valeurs de liberté, citoyenneté, autonomie et s'appuie sur les principes d'Humanitude :

- l'ouverture vers l'extérieur
- lieu de vie lieu d'envies
- zéro soin de force sans abandon de soin
- vivre et mourir debout
- respect de la singularité

C. Présentation du lieu de vie porteur du CRT : l'EHPAD de Bras Long

Ouvert le 01 mai 2011, l'EHPAD du Bras Long est un lieu de vie avec un cadre et une dynamique de qualité et orienté vers un EHPAD de demain, il est organisé comme suit :

- ✓ 24 places d'hébergement dédiées à l'accueil de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentées (Unité Protégée),
- ✓ 56 places d'hébergement pour personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie,
- ✓ Un PASA de jour et un PASA de nuit,
- ✓ 3 salles de restauration,
- ✓ 1 salle d'animation,
- ✓ 1 salle de rééducation fonctionnelle adaptée,
- ✓ 1 boutique solidaire,
- ✓ Un salon de coiffure accessible également à la clientèle extérieure,
- ✓ Un snack pour l'animation de l'EHPAD,
- ✓ Du personnel administratif.

III. Les missions du CRT

A. Cadre et secteur de référence

Les conditions d'exercice du CRT sont fixées par l'article 1 de l'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées et par l'article D.312-155-0 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

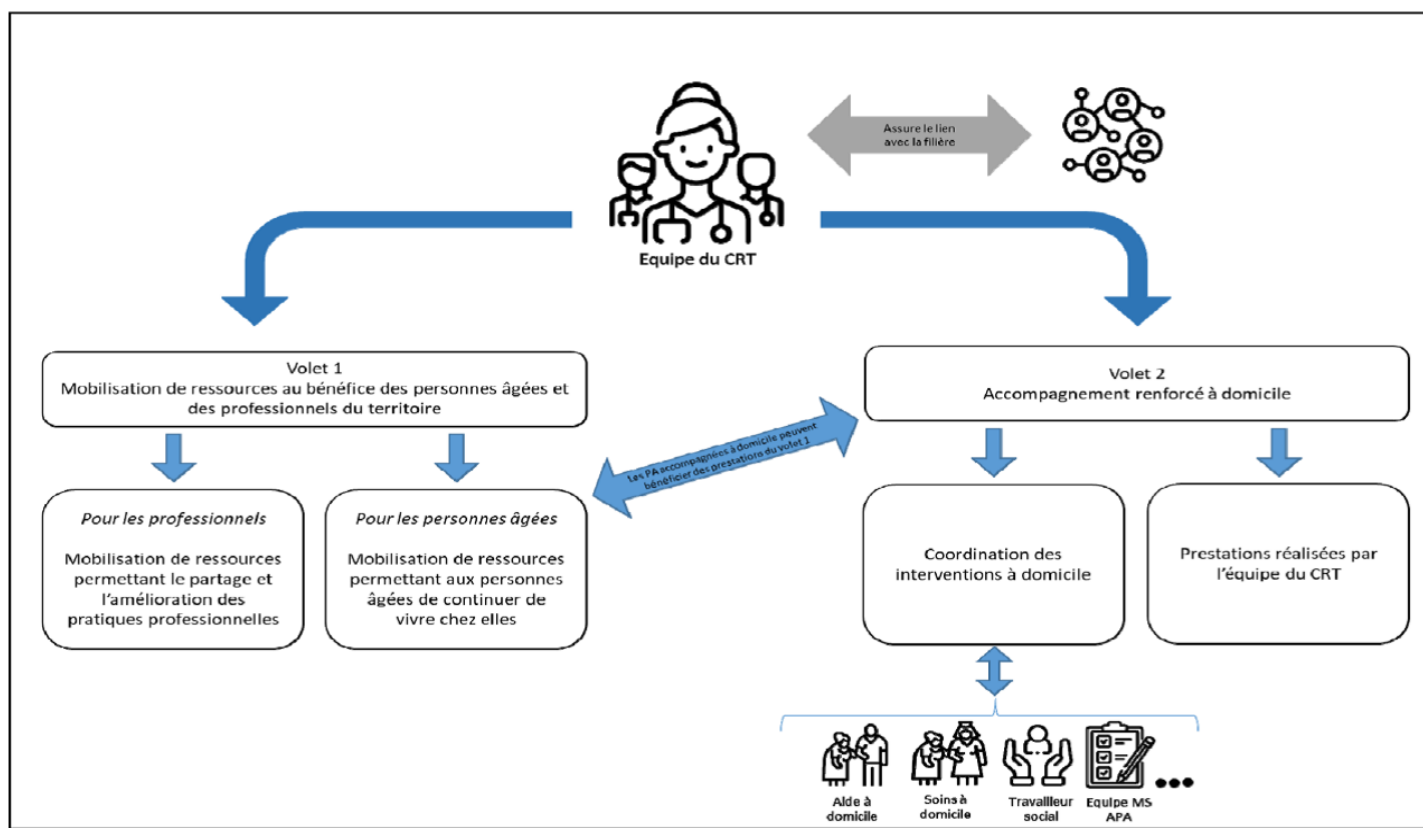
Ce dernier est mis en œuvre dans le respect de la Loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) de 2015 en vigueur, complétée par la feuille de route « Grand Âge et Autonomie » du 30 mai 2018, qui fixe les grandes lignes de la politique gouvernementale à venir (« Bâtir la société du bien vieillir »).

Le CRT s'inscrit dans le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) 2023-2033 du Projet Régional de Santé (PRS) ainsi que dans le Schéma Départemental d'Organisation Médico-Sociale (SDOMS) 2023-2028 visant à la promotion et la qualité de vie des personnes âgées en tenant compte de leurs choix. Leurs objectifs généraux sont :

- De prévenir, repérer et retarder la perte d'autonomie
- D'organiser les parcours de santé
- D'adapter l'offre et l'accompagnement au vieillissement de la population
- De soutenir l'insertion sociale des personnes âgées et des aidants

Le PGRA contribue au Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) 2023-2028, qui marque l'engagement de réduction des inégalités sociales de santé, en répondant au besoin persistant de places en institution, pour les personnes âgées dépendantes et souffrant de maladies neuro-dégénératives, en diversifiant l'offre et en proposant des solutions alternatives aux personnes âgées et à leur entourage en facilitant le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

B. Champs d'intervention



Dans le cadre du VOLET 1 :

Bénéficiaires :

- Vous êtes âgées de 60 ans et plus et vivez dans les communes des Aviron, l'Étang-Salé, Saint-Louis, Cilaos et l'Entre-Deux
- Vous êtes aidant d'une personne âgée de 60 ans et plus et vivez les communes des Aviron, l'Étang-Salé, Saint-Louis, Cilaos et l'Entre-Deux.

Vous pouvez être accompagné sur les champs d'intervention suivants :

- Accès aux soins et aux actions de prévention : dépistage des fragilités, accompagnement aux consultations, télésanté ...
- Lien social, vie sociale : activités individuelles ou collectives de loisirs, sportives ou culturelles etc...
- Soutien aux aidants : soutien psychologique, orientation et accompagnement vers des services partenaires...

Dans le cadre du VOLET 2 :

Bénéficiaires :

Vous êtes âgés de 60 ans et plus et vous êtes en perte d'autonomie (GIR 1 à 4). Vous avez besoin d'un niveau d'accompagnement à domicile équivalent à celui d'un EHPAD.

Les profils prioritaires :

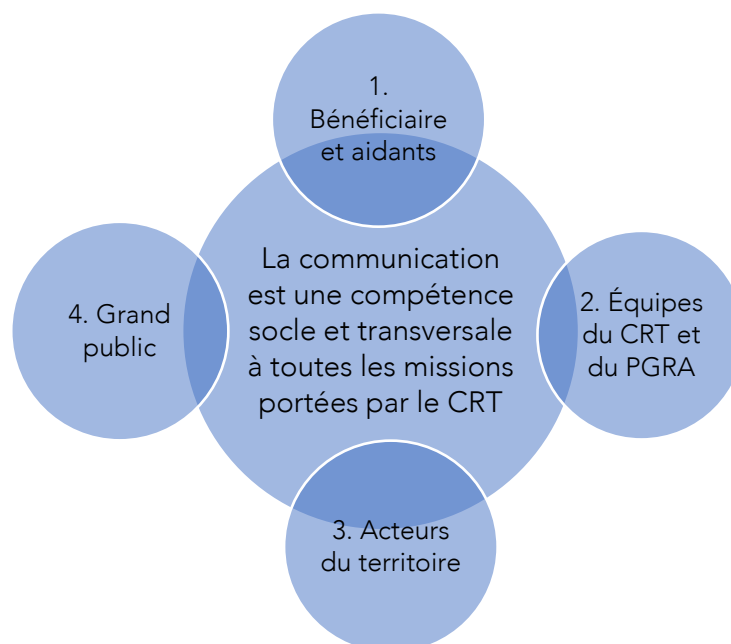
- Orientation par la DAC (Dispositif d'appui à la coordination)
- Retour d'hospitalisation
- Logement inadapté
- Absence d'aidant
- Isolement

Vous pouvez être accompagné sur les champs d'intervention suivants :

- Evaluation de vos besoins
- Coordination avec les différents acteurs qui interviennent auprès de vous à domicile
- Sécurisation et adaptation du logement
- Lutte contre l'isolement
- Vous aidez à construire votre projet de vie

Vous pouvez être accompagné dans le cadre du VOLET 1 et / ou du VOLET 2 en fonction de vos besoins.

C. La communication



1. Votre accompagnement s'inscrit dans une démarche participative et partenariale avec vos aidants et les intervenants contribuant à votre bien-être au domicile. L'attribution de référents de parcours permet de défendre votre demande en votre absence, et d'assurer la cohérence des actions à votre bénéfice. Vos attentes seront régulièrement interrogées, pour s'assurer de la qualité des prestations et réajuster les actions de façon pluridisciplinaire.
Vous aurez accès librement aux informations qui concernent votre parcours de vie et de coordination.
2. Le dossier informatisé (DUI ARCAD) sera quant à lui utilisé spécifiquement par l'équipe du CRT afin de coordonner les actions et partager les informations diverses relatives au dispositif, les comptes-rendus de réunions ou de modification d'accompagnement, les prochaines rencontres envisagées...
3. Le partage et l'échange de données entre les professionnels du territoire est indispensable à la bonne coordination des accompagnements, impliquant de nombreux acteurs.

Un planning partagé est déployé dès le début de votre accompagnement entre les tous acteurs concernés, vous et vos aidants pour faciliter l'organisation des missions individuelles et collectives de chacun.

IV. L'offre de service et son organisation

A. Organisation interne de l'offre de service

1. Organisation générale

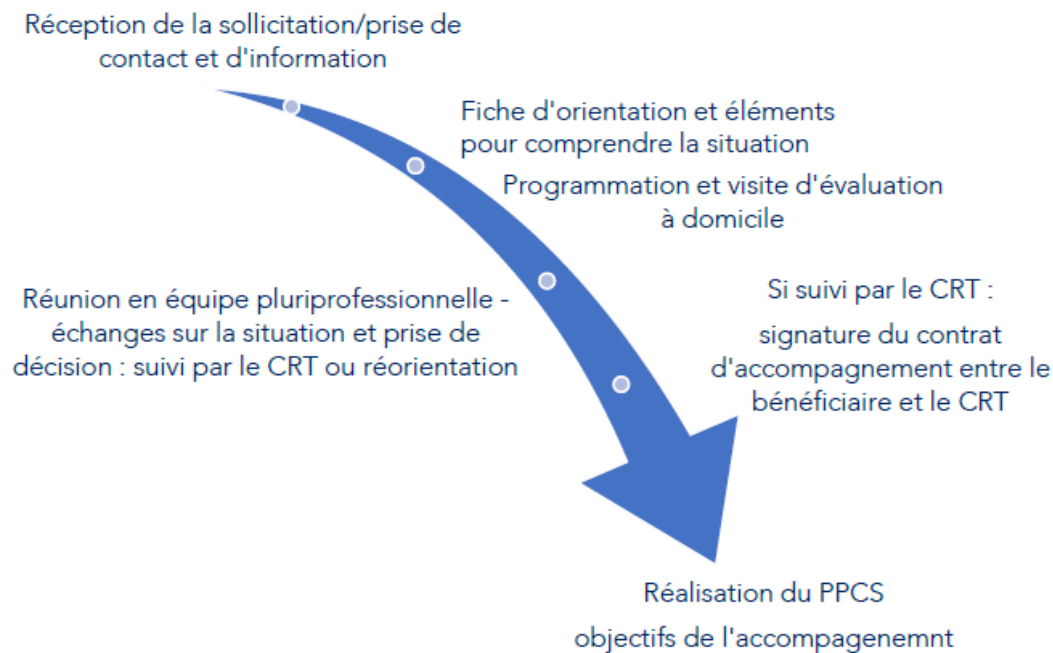
Accueil physique :

Les bureaux sont ouverts de 9h à 16h du lundi au vendredi et sont situés dans l'IMS Charles ISAUTIER, au 3 Rue Marius et Ary Leblond, 97450 Saint-Louis. Un bureau dédié au CRT est présent sur le lieu de vie porteur, EHPAD de Bras Long, au 120 Route du Bras Long, 97414 Entre-Deux.

Accueil téléphonique :

Le service est joignable pendant les heures d'ouverture au 02 62 91 83 00 et par mail au crtvoudouest@favron.org.

2. Admission dans le dispositif



Toute prise de contact peut être réalisée par vous-même, les aidants, ou toute personne évoluant dans votre environnement (voisin, famille, amis...), les professionnels des champs sanitaires, médico-social ou social ainsi que par toute personne qui repère une situation de fragilité et qui concerne une personne âgée.

La décision d'admission revient au coordonnateur, par délégation du directeur de la structure porteuse, sur avis de l'équipe chargée de l'accompagnement.

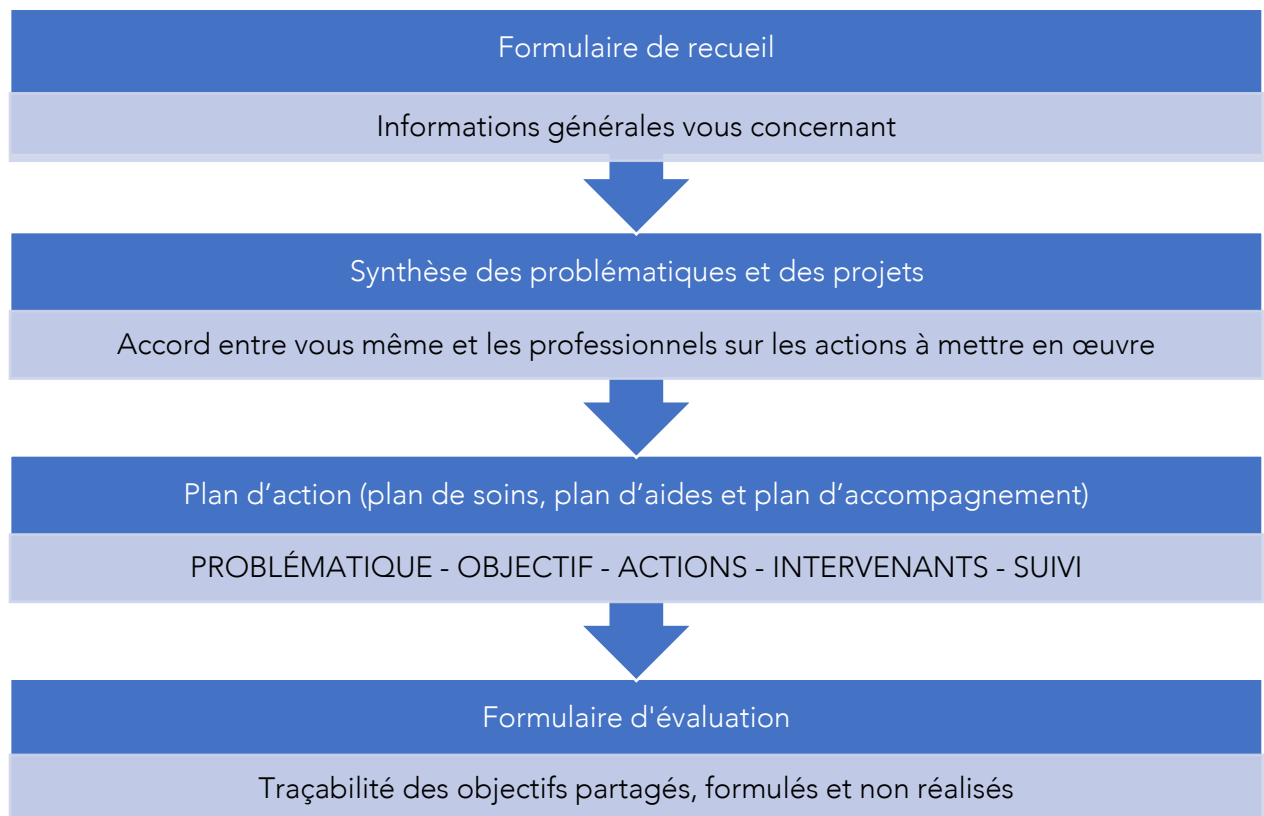
3. Le Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS)

Le PPCS formalise vos besoins et permet la coordination des interventions nécessaires des professionnels.

Son élaboration se fait en équipe et passe par le rassemblement d'informations utiles à l'évaluation de vos besoins, à la formalisation des réponses à ces besoins, et au suivi de leur application et de leur réalisation.

Les points d'étape réalisés par le référent du PPCS, en lien avec les différents intervenants, permettent de suivre la mise en œuvre et les résultats des actions selon les critères choisis ; et de les réajuster si nécessaire. Le réajustement est décidé avec les autres acteurs concernés.

Chaque PPCS est composé de quatre sections :



4. Sortie du dispositif

Toute décision d'entrée ou de sortie du dispositif sera systématiquement concertée en équipe pluridisciplinaire.

La sortie du dispositif peut intervenir dans plusieurs cas :

- Vous êtes hospitalisé pour une durée supérieure à 3 mois
- Vous souhaitez quitter le dispositif
- Vous changez de lieu de vie et sortez du territoire d'intervention du CRT
- Vous ne répondez plus aux critères d'accompagnement évalués par le coordonnateur du CRT (avec l'avis du médecin si les critères sont liés à l'état de santé)
- L'accompagnement renforcé ne présente plus de plus-value pour vous

5. Ressources financières

L'ARS attribue une enveloppe budgétaire annuelle prenant en charge le personnel et le fonctionnement du dispositif.

Il n'y aura pas de participation financière attendue de la part de votre part et de votre entourage dans le cadre de votre accompagnement.

Dans le cadre d'évènements en vie sociale, une participation financière pourra vous être demandée ponctuellement (restaurant, sorties au musée etc.).

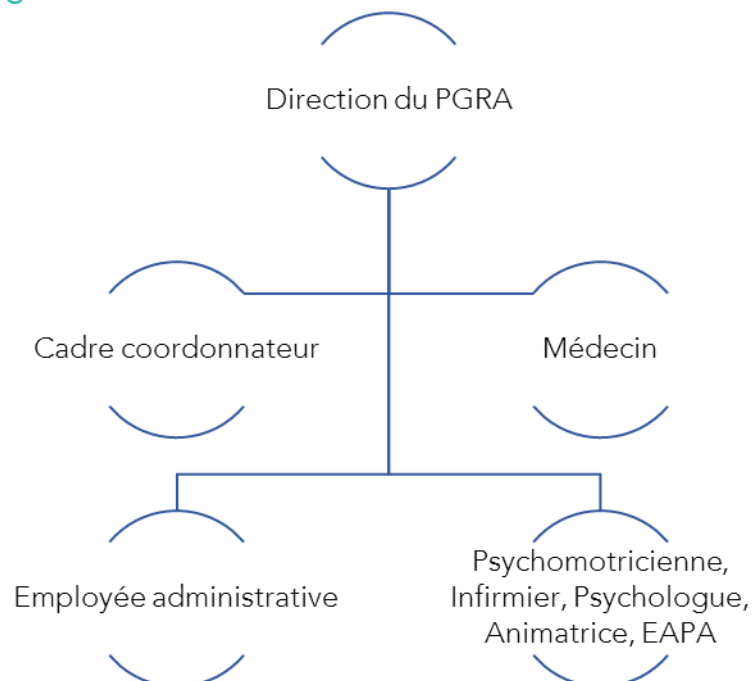
V. Les professionnels et les compétences mobilisées

A. L'équipe du CRT

1. Membres de l'équipe

- Le cadre coordonnateur de soins / Responsable du CRT
- L'employée administrative
- L'encadrant de soins
- Le psychologue
- Le psychomotricien(ne)
- L'auxiliaire socio-éducatif sportif
- L'animatrice

2. Organigramme



B. Les partenaires

Le CRT se doit de créer des partenariats avec les nombreux professionnels du secteur, dans le but de mutualiser les compétences et de multiplier les propositions d'accompagnement, en proposant « un service à la carte » pour que les prestations répondent au mieux à vos volontés ainsi qu'à celles de votre entourage.

Le CRT n'a pas vocation à se substituer aux interventions déjà menées sur le terrain, mais à agir en complémentarité.

Dans ce contexte global, le CRT crée constamment de nouveaux partenariats dans différents domaines dans le but mobiliser de nouvelles ressources pour étoffer l'offre de propositions et ainsi optimiser la qualité des accompagnements.

Le DAC (Dispositif d'appui à la coordination) est un partenaire privilégié du CRT. Leur socle commun de coordination leur confère la nécessité de travailler de manière proximale et de définir ensemble sur quelles missions spécifiques chaque dispositif va agir dans l'accompagnement de la personne.

VI. Références réglementaires

L'article 8 de la loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale modifiant l'Article L 311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est ainsi rédigé : « Article L 311-4 — Afin de garantir l'exercice des droits mentionnés à l'Article L 3113 et notamment de prévenir tout risque de maltraitance lors de son accueil dans un établissement ou dans un service social ou médico-social, il est remis à la personne ou à son représentant légal UN LIVRET D'ACCUEIL auxquels sont annexés :

- Une charte des droits et libertés des personnes accueillies
- La charte de vie et de travail en Humanitude
- Le règlement de fonctionnement défini à l'Article L 311-7 »

Annexe n°1 – Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1.Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et déterminer son mode de vie

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

5.Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

7.Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

9.Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

11.Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

13.Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

2.Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

4.Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

6.Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

8.Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

10.Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

12.La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

14.L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclus

Annexe n°2 - Charte de vie et de travail en Humanitude

Nous résidents et professionnels du Pôle Gériatrique Roger André vivons et travaillons dans un environnement porteur de valeurs humaines faites de respect : des libertés, de l'indépendance, de la citoyenneté, de l'autonomie. Ce milieu de vie favorise bien-être, reconnaissance, valorisation des efforts individuels et collectifs. Il permet l'implication de tous les acteurs dans les différents projets.

Ce qui signifie pour le résident : MA VIE A UN SENS.	Ce qui signifie pour le professionnel : JE LE RESPECTE.	Ce qui signifie pour l'établissement : L'ÉTABLISSEMENT EST UN LIEU DE VIE.
Je suis une personne avec des particularités qui me sont propres. Je me suis construit dans le regard des autres.	IDENTITÉ Je vous accompagne en Humanitude : je vous regarde, je vous parle et vous touche comme un être humain.	Vous êtes au cœur de tout projet.
Je suis unique.	UNICITÉ Je cherche à connaître votre histoire de vie, vos habitudes de vie, vos envies, vos besoins, vos capacités, vos attentes, vos désirs spécifiques, vos difficultés.	Je prends en compte votre spécificité pour les décisions qui concernent la collectivité.
Je suis reconnu et considéré comme une personne à part entière.	RECONNAISSANCE/AUTONOMIE Je vous accompagne de façon personnalisée dans le projet de vie qui est le vôtre. Vos choix me guident pour vous accompagner de façon personnalisée dans votre dynamique de vie.	Je mets en place et fais vivre le Projet d'accompagnement personnalisé.
Je suis libre de penser et d'agir, de m'exprimer dans le respect des personnes qui m'entourent dans mon lieu de vie. Je suis libre d'aller et venir, de recevoir, de sortir.	LIBERTÉ Je suis un professionnel, vos droits sont mes devoirs dans une confiance réciproque. Je recherche systématiquement votre accord pour tout ce que j'entreprends à votre égard.	Je m'engage à mettre tout en œuvre pour respecter vos libertés.
Je vous respecte et vous me respectez : le respect est d'autant plus authentique qu'il est réciproque. Je suis écouté sans être jugé.	RESPECT Je vous respecte et vous me respectez : le respect est d'autant plus authentique qu'il est réciproque. J'ai besoin que mon travail soit reconnu.	Je vous respecte et vous respectez les règles de la collectivité.
Je suis chez moi. Je n'aime pas être surpris, j'ai besoin que vous vous annonciez, et que vous m'expliquiez ce pourquoi vous intervenez, j'ai besoin de comprendre ce que vous me faites et pourquoi.	INTIMITÉ Je travaille sur votre lieu de vie. Je respecte votre rythme et adapte mon temps de travail pour vous donner l'attention requise, vous apaiser, vous réconforter, vous sécuriser, vous faire aller de l'avant.	Je vous donne les moyens pour assurer que votre intimité soit respectée.
J'ai besoin de me sentir en sécurité, et reconnais votre bienveillance.	BÉNÉFICE/RISQUE Mon engagement professionnel, en fonction des connaissances et Compétences qui sont les miennes et celles de mon équipe a pour objectif d'éviter de vous nuire. Vous reconnaissez qu'il me faut aussi le temps de l'apprentissage.	Je fais une proposition de prestations en respectant le juste niveau d'accompagnement qui vous correspond.
J'ai une famille, des amis, des relations.	SOCIABILITÉ Je respecte les relations avec votre entourage, je les facilite.	En tant que Lieu de vie, je fais en sorte de maintenir les liens familiaux, sociaux, culturels et votre citoyenneté.

Une réalisation de l'association Asshumevie et des Instituts Gineste-Marescotti. Tous droits réservés.

